



**PRÉFET
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Demande d'autorisation de destruction par tir
du Grand Cormoran
Campagnes 2022/2023, 2023/2024, 2024/2025**

Je soussigné(e),.....

Demeurant,

.....

Tél. (obligatoire) :

Adresse mail (conseillée) :

Agissant en tant que propriétaire ou délégué du propriétaire/exploitant

Période demandée : jusqu'au 28 février (cas général)

jusqu'au 30 avril (en cas de vidange ou d'alevinage)

jusqu'au 30 juin (en cas de signature du protocole d'accord en faveur de la préservation de la biodiversité)

Lieux d'intervention

Nom de l'étang	Parcelles cadastrales	Commune(s)	Superficie
Total surface/Linéaire		ha

Motivation de la demande :

Effectif moyen de cormorans présents :.....
Moyens de lutte (hors tir) :
.....
Évaluation des dégâts (factures empoisonnement, bilan pêche) :.....
.....

Indicateur de biodiversité

- Noms des plans d'eau avec roselière :
- Noms des plans d'eau avec nénuphars :
- Empoisonnement :

Liste des intervenants

Intervention possible du groupe d'intervention du syndicat des pisciculteurs (*pour les adhérents du syndicat*)

Je m'engage, pour moi-même et mes ayants droit, à accepter les prescriptions de l'autorisation qui me sera délivrée, ainsi qu'à respecter les règles ordinaires de la police de la chasse.

Fait à le

Signature du demandeur

<i>Si vos plans d'eau se trouvent majoritairement</i>	
<i>sur l'arrondissement du Blanc</i>	<i>dans le reste du département</i>
<i>Vous devez retourner votre demande à l'adresse suivante</i>	
<i>Sous-préfecture du Blanc 10 rue de la sous-préfecture 36000 Le Blanc ✉ : sp-le-blanc@indre.gouv.fr</i>	<i>Direction Départementale des Territoires – SPREN Cité administrative – Boulevard George Sand CS 60616 – 36000 CHÂTEAUROUX Cédex ✉ : un.spren.ddt@indre.gouv.fr</i>